

## TROUSSE DE SECOURS dite STANDARD

Avant toute chose :

- ✓ Désigner au moins un responsable et un suppléant en charge d'assurer le suivi périodique de son contenu,
- ✓ Définir le nombre de trousse de secours à disposer,
- ✓ Déterminer chaque emplacement : art. R4224-14 et art. R4224-23 du code du travail.

### **Contenu d'une trousse de secours standard :**

- ➔ Antiseptique non coloré en unidose ou en spray,
- ➔ Savon liquide,
- ➔ Sérum physiologique en unidose,
- ➔ Compresses stériles (par ex. 10×15 ou 20×20cm) en conditionnement individuel,
- ➔ Sachet de 5 compresses stériles (par ex. 30×30cm),
- ➔ Bandes extensibles (par ex. 5 ou 10cm),
- ➔ Sparadrap déchirable hypoallergénique,
- ➔ Pansements adhésifs,
- ➔ Coussin hémostatique d'urgence,
- ➔ Ciseaux à bouts ronds propres et entretenus,
- ➔ Gants à usage unique,
- ➔ Couverture de survie,
- ➔ Sacs plastique pour les déchets contaminés.

**Ajouter éventuellement 2 packs de froid.**

### **IMPORTANT :**

- Il est interdit d'y insérer des médicaments, sauf protocole spécifique du médecin du travail,
- En cas d'utilisation de médicaments, la responsabilité de l'employeur et du salarié est engagée,
- Le SAT Durance Luberon n'est pas tenu pour responsable de la mauvaise utilisation des produits suscités.